



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 26
Contre : /
Abstention : 1
(FD)

DELIBERATION N° 1

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux démissions de Mr Pierre FAVRAUD et de Mme Marie DUBROCA, conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à leur remplacement au sein des instances municipales.

Monsieur le Maire propose donc de désigner :

Monsieur Franck MARTINEZ pour siéger aux commissions municipales suivantes en lieu et place de Monsieur Pierre FAVRAUD :

- . Commission « Coopérations externes, eau et assainissement, marchés publics », en tant que titulaire,
- . Commission « Urbanisme, économie et bords Adour », en tant que titulaire,
- . Commission « Travaux, voirie et entretien des bâtiments communaux », en tant que titulaire,
- . Commission « Culture, animation et loisirs », en tant que titulaire,
- . Commission « Toponymie », en tant que titulaire,
- . Commission d'Accessibilité des personnes handicapées, en tant que représentant élu,
- . Commission extra-municipale de la culture, en tant que représentant élu.

**Objet : Désignation
des conseillers
municipaux au sein
des instances
municipales suite
aux démissions de
Mr Pierre FAVRAUD
et de Mme Marie
DUBROCA**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le et de la publication
le*

Madame Corinne LOUSTALET pour siéger aux commissions municipales suivantes en lieu et place de Madame Marie DUBROCA :

- . Commission « Environnement et attribution des logements sociaux », en tant que suppléante,
- . Commission « Social et Solidarité intergénérationnelle », en tant que titulaire,
- . Commission « Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse », en tant que suppléante,
- Commission « Culture, animation et loisirs », en tant que titulaire,
- Commission extra-municipale de la culture, en tant que représentante élue.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

- . désigne Monsieur Franck MARTINEZ à la :
 - . Commission « coopérations externes, eau et assainissement, marchés publics », en tant que titulaire,
 - . Commission « urbanisme, économie et bords Adour », en tant que titulaire,
 - . Commission « Travaux, voirie et entretien des bâtiments communaux », en tant que titulaire,
 - . Commission « Culture, animation et loisirs », en tant que titulaire,
 - . Commission « Toponymie », en tant que titulaire,
 - . Commission d'Accessibilité des personnes handicapées, en tant que représentant élu,
 - . Commission extra-municipale de la culture, en tant que représentant élu.

- . désigne Madame Corinne LOUSTALET à la :
 - . Commission « Environnement et attribution des logements sociaux », en tant que suppléante,
 - . Commission « Social et Solidarité intergénérationnelle », en tant que titulaire,
 - . Commission « Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse », en tant que suppléante,
 - Commission « Culture, animation et loisirs », en tant que titulaire,
 - Commission extra-municipale de la culture, en tant que représentante élue.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 décembre 2017
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017